



# BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

**NUMÉRO 12**  
DÉCEMBRE 2012

**LÉGISLATURE**  
2009-2012



# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 17 décembre 2012 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 18 juin 2012
2. Emprunt de Fr. 4'000'000,-- et prêt à la Société de la Télécabine de Vercorin SA
3. Présentation du budget 2013
  - Informations
  - Approbation
4. Nomination d'une instance de révision agréée (Art. 83, al.2 LCo + Art. 72 et ss OgfCo)
5. Association intercommunale du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AICORG)
  - Présentation du projet de construction de la salle polyvalente double
  - Présentation des statuts de l'AICORG
  - Décision d'approbation des statuts et d'adhésion à l'AICORG
6. Rapport des chefs de département
7. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

## SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

La Société de la Télécabine de Vercorin SA invite toute la population à une séance d'information sur l'avancement du projet de renouvellement de l'installation de base,

**samedi 8 décembre 2012 à 16 h à la salle polyvalente de Vercorin.**

Les personnes de Chalais, de Réchy et de Briey, qui souhaitent se rendre à cette séance, pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 15 h. Des courses spéciales seront organisées après la séance.

# 2012, UNE ANNÉE DE FOLIE!

---



> Alain Perruchoud

Le 2 mai 2011, les citoyens de notre commune ont décidé d'acquérir la majorité du capital actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA. Cette décision constituait l'aboutissement d'un

long processus qui avait occupé durant plus d'une année la Commission Vercorin 2015. Aujourd'hui, avec le recul, force est de constater que cet aboutissement n'était en fait que le début d'un nouveau processus, certes passionnant, mais nettement plus astreignant.

Depuis ce fameux 2 mai 2011, il aura fallu 27 séances du Conseil d'administration et pour ma part, huitante rendez-vous consacrés uniquement à cet objet pour voir enfin les cabines de la nouvelle installation se balader sur le câble entre Vercorin et le Crêt-du-Midi. Le défi était de taille! Remplacer l'installation de base, adapter les locaux adjacents aux exigences de la nouvelle installation, réaliser l'enneigement technique entre les Planards et le Crêt-du-Midi, raccorder le Crêt-du-Midi au réseau d'eau potable communal et réhabiliter le restaurant d'altitude, tout cela en l'espace de 6 mois relève tout simplement du miracle. Eh bien, ce miracle est presque accompli et, d'ici quelques jours, les premiers skieurs profiteront de la nouvelle télécabine et de la magnifique piste Crêt - Vercorin.

Ce genre de projet, ambitieux et à l'agenda très serré, attire souvent les pires ennemis. Nous n'avons pas été épargnés. Sur le terrain, la boue au printemps, la neige en automne, les jours de mauvais temps, les inévitables imprévus, les pannes de

machines ont jalonné les journées des collaborateurs de toutes les entreprises engagées. A cela se sont ajoutées les difficultés organisationnelles liées au fonctionnement d'une société de remontées mécaniques sur le déclin. Enfin, il aura fallu beaucoup de ténacité et persuasion pour obtenir de l'Etat du Valais un crédit qui s'est vu amputé de 25%.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point de nous réjouir de l'aboutissement de cet énorme projet. Si nous réussissons, c'est grâce aux collaborateurs des dizaines d'entreprises et de bureaux d'ingénieurs qui se sont succédé sur le chantier. C'est grâce à la bienveillance de leurs patrons qui ont compris que notre projet était prioritaire. C'est grâce aux employés de la Télécabine qui n'ont pas baissé les bras et à ceux qui ont rejoint l'équipe en cours de route. C'est grâce à l'engagement sans faille de tous les membres du Conseil d'administration, son président en tête, qui n'ont pas ménagé leur peine et qui n'ont pas hésité à s'impliquer au niveau opérationnel pour conduire cet important dossier.

Alors, chers citoyennes et citoyens, permettez-moi, avant d'entamer cette nouvelle législature, de clôturer cette année de folie en appréciant pleinement ma première montée vers le Crêt-du-Midi et en remerciant du fond du cœur toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réussite de ce projet, si important pour l'avenir touristique de notre village de Vercorin.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année!

**Alain Perruchoud,**  
président

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 18 JUIN 2012

---

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue aux 76 participants.

Il donne lecture de l'ordre du jour prévu pour cette assemblée.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2011**
2. **Comptes de l'exercice 2011**
  - **Présentation**
  - **Rapport du réviseur qualifié**
  - **Approbation**
3. **Cautionnement du futur crédit NPR pour la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour un montant maximal de Fr. 5'000'000.–**
4. **Vote de principe sur l'adhésion à une association intercommunale pour la construction d'une salle de gymnastique double polyvalente pour le Cycle d'orientation régional à Grône**
5. **Rapport des chefs de Départements**
6. **Divers**

Avant de débiter la partie officielle, le président propose Mme Cosette PRODUIT et M. Jean-Louis FRANZETTI en qualité de scrutateurs ad hoc. Cette proposition n'est pas contestée.

## 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Le protocole a été intégralement publié dans le bulletin d'information du Conseil communal «CHALAIS-Infos» N° 11 du mois de juin 2012.

Sa lecture n'est pas demandée; aucune correction, ni adjonction n'est réclamée.

Il est ainsi approuvé définitivement.

## 2. COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Le président débute par le traditionnel rapport de l'année écoulée. Comme il s'agit de la dernière assemblée primaire des comptes, avant la nouvelle

législature, il peut être considéré comme un bilan de cette législature. En résumé, les principaux dossiers suivants ont été traités durant cette période: rue Centrale à Chalais, chemin de Tracuit à Vercorin, rue de la Pharmacie à Réchy, modifications du RCCZ et PAZ, remboursements aux Harroz et Grampraz, prairies sèches aux Biolllys sur Vercorin, talus du Centre scolaire de Chalais, économies d'énergie par le changement des lampes publiques, introduction d'horaire continu pour les écoliers de Vercorin, aménagement du cimetière de Chalais, gestion commune du matériel des sociétés locales, places de parc à l'est de la salle de chant et chemin des écoliers, projet de Développement régional, projet d'entretien périodique pour les bisses, études de modifications des taxes des services publics et de promotion touristique, remplacement de la signalisation touristique, reprise et transformations au Creux-du-Lavioz, mise en place de l'Etat-major de crise intercommunal, du corps des sapeurs-pompiers du Vallon, de la déchetterie des Etreys, de la chambre pupillaire intercommunale, de l'AGGLO Sierre/Crans-Montana, direction des écoles primaires, salle polyvalente double pour le CO de Grône, Vercorin 2015, télécabine de Vercorin, réfection «La Postale», réfection de 2 étages du bâtiment de la fondation ANTILLE à Sion.

Evidemment, mis à part ces dossiers, il reste les séances du Conseil communal, des organismes cantonaux et intercommunaux, ainsi que les séances de commissions et bien sûr, le quotidien à gérer.

Le président donne quelques précisions au sujet de la démolition/reconstruction du bâtiment «La Postale» à Chalais dont le chantier a été ralenti par la présence de la station transformatrice de Sierre Energie SA et la découverte d'une cave sous le bâtiment démolé dont l'utilisation pour les besoins du bâtiment vient d'être décidée.

Il précise également les mutations du personnel communal par l'engagement de Mme Marie-Thérèse JAN-METRAILLER et M. Raymond ZUBER et le départ à la retraite de M. Yvon DEVANTHERY.

Avant de passer aux explications détaillées, M. Alain PERRUCHOUD rappelle les résultats globaux.

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2012

|                           | Fonctionnement    | Investissement   |
|---------------------------|-------------------|------------------|
| Charges / Dépenses        | Fr. 12'607'293,95 | Fr. 1'937'431,78 |
| Revenus / Recettes        | Fr. 14'592'457,65 | Fr. 298'045,80   |
| Marge d'autofinancement   | Fr. 1'985'163,70  |                  |
| Investissements nets      |                   | Fr. 1'639'385,98 |
| Excédent de revenus       | Fr. 245'286,32    |                  |
| Amortissements comptables | Fr. 1'739'877,38  |                  |
| Excédent de financement   | Fr. 345'777,72    |                  |

Il poursuit par la présentation de graphiques comparés selon les natures et commente les écarts importants entre les comptes et le budget 2011 et les comptes 2010.

Il montre également l'évolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de l'endettement net en comparaisons annuelles.

Comme les charges de personnel sont les plus importantes, le président commente l'effectif du personnel communal qui atteint aujourd'hui 9,6 équivalents plein temps, dont 3 personnes pour les travaux publics; ce qui est relativement modeste par rapport à la superficie de la commune, à la présence d'une station avec énormément de résidences secondaires et à un travail administratif toujours plus important, en fonction des tâches qui nous sont confiées ou qui deviennent obligatoires. En plus, nous formons 4 apprentis et stagiaires MPC et accueillons périodiquement des stagiaires chômeurs de la COREM; ce qui pourrait faussement laisser croire à une explosion du nombre des collaborateurs communaux.

Les comptes séparés des services publics font aussi l'objet d'un rapport détaillé, d'autant que 2 postes (Eau + Egouts) enregistrent encore des déficits im-

portants de Fr. 5'807'603.- et Fr. 554'986.- alors que le poste «Hygiène» se solde positivement à Fr. 2'628'594.-. Pour le fonctionnement 2011, les comptes ordinaires du ménage communal financent un déficit approximatif de Fr. 471'000.-. Cette problématique sera totalement revue dans le cadre de la refonte complète du règlement. Une commission ad hoc a été mise sur pied et devrait rendre son rapport avant la fin de cette année en proposant un règlement plus proche du principe du pollueur-payeur.

Pour 2011, les investissements montrent un léger fléchissement, mais restent dans la fourchette de 1,5 à 2 millions, fixée par le Conseil communal. Par rapport au budget 2011, la réfection du chemin des Clous à Réchy, ainsi que le remplacement des conduites pour les routes de Grône et de la Combache à Réchy n'ont pas été réalisés.

Avec le graphique des indicateurs (cf. illustration page suivante), le président montre le potentiel d'amélioration important pour la rubrique «Capacité d'autofinancement».

M. Andrew MACGEORGE demande des explications au sujet des actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA.

|             | Dépenses             | Recettes             | Marge               | Endettement          |
|-------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| <b>2011</b> | <b>12'607'293,95</b> | <b>14'592'457,65</b> | <b>1'985'163,70</b> | <b>11'263'260,44</b> |
| <b>2010</b> | 12'321'036,33        | 14'277'917,05        | 1'956'880,72        | 11'694'888,16        |
| <b>2009</b> | 12'330'500,31        | 13'648'141,17        | 1'317'640,85        | 11'692'987,08        |
| <b>2008</b> | 11'744'641,00        | 14'097'758,00        | 2'353'117,00        | 10'742'031,00        |
| <b>2007</b> | 8'429'344,00         | 11'611'890,00        | 3'182'546,00        | 11'758'495,00        |
| <b>2006</b> | 8'938'282,00         | 11'033'431,00        | 2'095'149,00        | 13'443'023,00        |
| <b>2005</b> | 7'676'021,00         | 10'067'339,00        | 2'391'318,00        | 13'301'703,00        |
| <b>2004</b> | 7'648'943,00         | 12'133'383,00        | 4'484'440,00        | 11'526'020,00        |

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2012

Le président informe que les actions achetées en 2011 figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et au passif selon l'emprunt qui a été contracté.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD demande si nous disposons de comparaisons chiffrées avec les communes du canton du Valais ou du district. Le président explique que le Canton a mis en place un système de comparaison qui ne tient malheureusement pas compte de certains paramètres importants qui caractérisent une commune. Il rappelle qu'il avait mentionné, il y a 2 ou 3 assemblées primaires en arrière, une recherche du Credit Suisse qui comparait l'argent de poche restant à disposition des contribuables après qu'ils aient effectué les dépenses nécessaires leur garantissant une existence correcte. Chalais y figurait plutôt en bonne position.

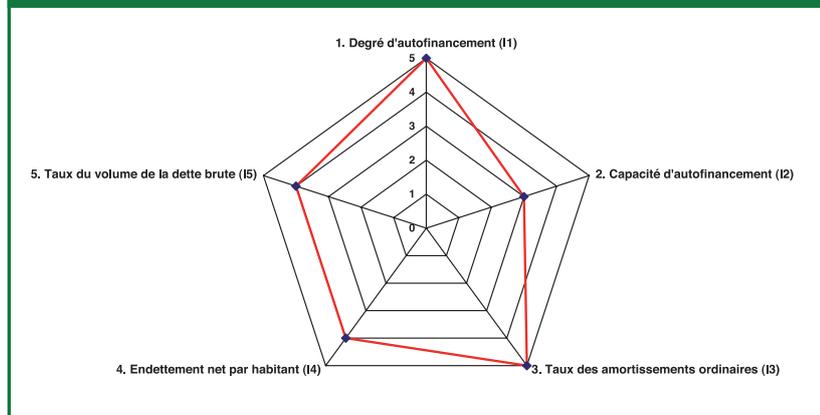
Mme Christelle CHEVALLEY, déléguée de la fiduciaire FIVA, réviseur des comptes communaux, donne lecture du rapport annuel qui rappelle brièvement les bases légales et réglementaires, puis atteste que les comptes ont été tenus correctement et recommande leur approbation.

**Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les comptes 2011, à l'unanimité.**

### **3. CAUTIONNEMENT DU FUTUR CRÉDIT NPR POUR LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA POUR UN MONTANT MAXIMAL DE FR. 5'000'000.-**

Le président fait le point de la situation et de l'avancement des travaux de renouvellement de l'installation de base. Les câbles et pylônes sont enlevés et l'intérieur des gares démonté. L'autorisation définitive n'a pas encore été délivrée, mais ce n'est plus qu'une question de jours.

#### Graphique des indicateurs - moyenne des années 2010 et 2011



Pour les travaux, 15 millions sont nécessaires, financés comme suit: 3 millions de la Commune de Chalais, 3 millions de privés (+ 1,5 million supplémentaire demandé par la CCF), 5 millions de prêt NPR et 2,5 millions d'emprunt bancaire. Aujourd'hui, sans effort conséquent, la souscription publique atteint 2,7 millions (320 actionnaires). Une Task Force a été mise en place pour convaincre les hésitants et réunir le solde de l'augmentation prévue.

Pour le crédit NPR, le cautionnement de la Commune est obligatoire. Sans celui-ci, il n'y a aucune possibilité de prêt. Le total actuel des cautionnements communaux (part de Chalais) s'élève à Fr. 667'000.-; il concerne spécialement des crédits LIM en faveur d'associations intercommunales notamment la STEP de Granges, l'UTO à Uvrier, le Triage du Vallon à Réchy, etc. et ne pose aucun problème particulier.

M. Andrew MACGEORGE rappelle qu'il avait été indiqué que l'investissement communal devait être aligné sur la participation des privés.

Le président confirme que l'objectif est déjà quasiment atteint puisque les souscriptions privées atteignent bientôt 3 millions de francs.

**Au vote, les citoyen-ne-s acceptent de cautionner le crédit NPR destiné à la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour la somme totale de Fr. 5'000'000.-, à la majorité, 2 abstentions et aucune opposition déclarée.**

### 4. VOTE DE PRINCIPE SUR L'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE DOUBLE POLYVALENTE POUR LE CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL À GRÔNE

Le président montre l'évolution des effectifs des élèves et l'augmentation des besoins en salle de gymnastique et confirme le besoin d'une salle pour le Cycle d'orientation régional de Grône. Depuis plusieurs années, la sonnette d'alarme a été tirée, mais à chaque fois des solutions temporaires ont été trouvées par l'utilisation d'heures de piscine. Aujourd'hui, cette situation n'est plus tenable. De son côté, la Commune de Grône a également besoin d'une salle de gymnastique pour ses écoles primaires; dès lors, il paraît judicieux d'y adjoindre quelques locaux supplémentaires pour obtenir une salle polyvalente de grande capacité (réfectoire et cuisine, scène, hall d'entrée, parking). Cette synergie est intéressante pour les 2 partenaires, permet la construction de locaux indispensables à des coûts favorables et présente des avantages certains.

La Commune de Grône ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour offrir cette infrastructure; dès lors, le Conseil d'administration du CO de Grône propose de prendre en main la construction totale de ce complexe et de répartir les coûts en fonction des besoins et des utilisations.

Les frais de fonctionnement et d'exploitation seront répartis selon la même clé. L'investissement global dépasse 13 millions de francs, dont 7,3 millions à charge exclusive de Grône.

Les communes partenaires [Sierre (Granges), Grône, Chalais, Chippis et Lens (Flanthey et Vaas)] seront appelées à cautionner l'emprunt obligatoire. L'association deviendrait propriétaire des bâtiments et des

terrains aux Maraissettes; elle facturera une location, durant une période de 50 ans, à la Commune de Grône pour sa part (amortissements + intérêts + frais d'exploitation).

Le coût supplémentaire pour Chalais devrait atteindre Fr. 82'000.-, soit un coût annuel par élève de Fr. 5'000.-. En comparaison, le coût d'un élève à Sierre est estimé à près de Fr. 8'000.-.

Il s'agit ici d'un vote de principe. En décembre 2012, des chiffres précis et détaillés, ainsi que des statuts, seront présentés à l'approbation définitive de l'Assemblée primaire. Il est bien évident que le refus de principe d'une seule commune ne permettrait plus cette opération et casserait la solidarité.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD demande si une association de communes existe déjà.

Le président signale qu'à l'heure actuelle, seule une convention lie les communes et règle les questions de gestion du Cycle d'orientation. Dans le futur, l'association à naître pourrait même racheter les bâtiments existants à ce jour.

A la demande de M. Bernard BAGNOUD, le président précise que les communes de Chippis et Lens ont déjà donné leur accord, il manque encore la décision de Grône et de Sierre.

M. Pascal VEILLON voudrait savoir si d'autres alternatives ont été étudiées, en cas de refus d'une commune. Le président répond par la négative. Au cas où cette situation devait se produire, il faudrait alors se remettre autour de la table, revoir les besoins du CO, les coûts du projet et trouver les moyens nécessaires.

M. Angelin PERRUCHOUD estime que nous devons penser aux jeunes et à leur formation scolaire et ne pas s'éterniser sur ce sujet.

|                                    | Association du CO | Commune de Grône |
|------------------------------------|-------------------|------------------|
| Salles de gymnastique              | 50 %              | 50 %             |
| Réfectoire et cuisine              | 50%               | 50%              |
| Scène                              | 15%               | 85%              |
| Parking (terrain offert par Grône) | 0%                | 100%             |

**Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le principe de l'adhésion à une association intercommunale pour la construction d'une salle de gymnastique double polyvalente pour le Cycle d'orientation régional à Grône à l'unanimité.**

M. Freddy DEVANTHERY s'étonne de la frilosité de la Commune de Grône. Le président explique que la situation financière de la Commune ne lui permet pas de réaliser ce projet. Le Canton s'y est d'ailleurs opposé.

### 5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

**M. Olivier HUGO** dresse un état des lieux des principaux chantiers, soit les remembrements (Harroz supérieur, Harroz-ouest), l'installation de barrières sur les routes forestières conduisant au vallon de Réchy et au Crêt-du-Midi, ainsi que le programme d'animation mis en place pour accueillir les touristes durant cet été 2012.

**M. Cédric RUDAZ** donne connaissance de l'établissement de bilans quantitatifs pour l'eau potable, les eaux usées et les ordures, ainsi que les remèdes apportés aux surconsommations (campagne de recherche de fuites, amélioration des interventions sur les conduites, séparation systématique des eaux claires, suivi mensuel des apports, campagne de sensibilisation, incitation au tri des déchets, etc.). Il signale l'existence d'une installation d'énergie renouvelable utilisant le biogaz issu de la digestion des boues de la STEP de Granges, ainsi que le projet de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments du Triage forestier du Vallon (1400 m<sup>2</sup> de capteurs).

**Mme Françoise SCAPUSO** informe sur l'évolution des effectifs scolaires et des projets liés directement aux écoliers (UAPE à Vercorin, accompagnants, éducateur spécialisé pour les comportements inadéquats, etc.). Elle mentionne les projets d'économie sur les charges de l'éclairage public avec le remplacement de plus de 300 points lumineux et l'installation de nouvelles lampes économiques LED. Mme Françoise SCAPUSO explique les tenants

et aboutissants du projet de Développement régional qui prévoit de développer la valeur ajoutée des productions fermières et des activités agritouristiques et de favoriser l'entretien et la valorisation des paysages agricoles traditionnels. En clôture, elle rappelle les efforts de biodiversité de la Commune et les exécutions projetées.

**Mme Elisabeth PERRUCHOUD** dévoile un tour d'horizon des dicastères de son département, notamment sur les statistiques des autorisations de bâtir 2012, le fonctionnement de la police des constructions, la salubrité publique, le cadastre forestier, ainsi que l'aménagement du territoire en regard de l'acceptation de la loi WEBER.

Elle annonce également qu'elle ne briguera pas un nouveau mandat pour la prochaine législature.

### 6. DIVERS

M. Louis Pierre GUGLIELMAZZI a entendu une rumeur de suppression de la ligne postale Sierre-Vercorin.

M. Alain PERRUCHOUD informe que la Confédération estime que la ligne du téléphérique n'est pas nécessaire dès lors qu'il existe une route carrossable. Une étude commanditée par l'Etat du Valais conclut au contraire. Par contre, dans un futur proche, il est évident qu'il n'y aura plus de subvention pour des lignes parallèles. Dès lors, la Commune devra choisir entre le câble et la route. Le Conseil communal se préoccupe déjà de ce dossier et pourra ainsi réagir à temps. Dès connaissance d'informations plus claires et plus précises, les habitants de Briey seront informés.

M. Eric RIHS demande s'il existe un règlement définissant la hauteur des arbres. Il souhaite également que le muret de la poste de Vercorin soit mieux signalé, car il fait la fortune des carrossiers.

Le président informe qu'il n'y a pas de règlement pour le moment. Des dispositions pourraient être introduites à l'occasion de la refonte du Règlement communal des constructions.

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2012

---

M. Yvon PERRUCHOUD signale que des dispositions figurent dans le Code Civil Suisse et que les privés peuvent ouvrir action auprès d'un tribunal.

M. Jean-Louis FRANZETTI remercie pour les manifestations proposées pour cet été. Il demande ce qu'il en est des projets de fermetures de routes.

Le président informe que l'accès à la cabane du bisse restera ouvert. Par contre, il ne sera plus possible d'aller au-delà avec des véhicules automobiles.

M. Jean-Louis FRANZETTI s'inquiète des charges générées par le transfert du personnel entre le Téléphérique et la Télécabine.

Le président informe que les 2 sociétés anonymes restent distinctes et tiendront des comptes séparés. Par contre, la direction, la gestion et le marketing seront regroupés pour utiliser les synergies, rassembler les forces, économiser les moyens et accentuer l'effort promotionnel.

M. Pascal VEILLON demande des informations au sujet de la rénovation du Téléphérique.

M. Alain PERRUCHOUD signale que la concession échoit en 2035; jusqu'à cette date, les normes de sécurité devront être respectées. Par contre, une rénovation, avec augmentation de la capacité de transport (cabines de 35 places) pourrait être envisagée dans les 5 à 10 ans, si les conditions sont favorables pour un soutien cantonal et fédéral.

Mme Isabelle DEVANTHERY voit un important danger d'incendie dans l'amas de végétaux de la déchetterie de Vercorin.

M. Cédric RUDAZ prend note de cette inquiétude et signale que le broyage et l'évacuation seront exécutés tout prochainement.

Mme Isabelle DEVANTHERY s'inquiète de l'utilisation des hydrants pour alimenter les abreuvoirs des ânes de la zone des prairies sèches des Biolllys.

Le président signale que la responsable connaît la situation et s'en préoccupe. Une nouvelle interven-

tion sera faite pour lui rappeler les problèmes qui pourraient survenir.

Mme Isabelle DEVANTHERY s'alarme de la vitesse trop élevée des véhicules, à l'intérieur du village de Vercorin, ainsi que du parcage quelque peu anarchique.

M. Alain PERRUCHOUD en est tout à fait conscient; il rappelle cependant que le chauffeur est toujours le seul responsable de ses actes, lorsqu'il est au volant de son véhicule.

Les Autorités communales connaissent ces problèmes de parcage; des mesures ont déjà été prises par l'engagement de contractuelles qui traqueront les contrevenants.

M. Cédric RUDAZ demande de ne pas attendre les assemblées primaires pour faire part de problèmes urgents; ces derniers peuvent être résolus rapidement par des mesures concrètes simples.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD signale la nomination d'une personne originaire de Chalais à la tête de la direction de la Banque Cantonale du Valais et exprime le souhait que le Conseil communal prévoie de marquer cet événement.

Le président prend note de cette information.

Mme Philomène ZUFFEREY s'informe au sujet du ramassage des déchets végétaux.

Le président informe que des centres de compostage et de traitement des déchets verts sont prévus à Grône et/ou à Vétroz. Il s'agit de projets complexes dont la réalisation n'a pas encore débuté; par ailleurs, la mise en place d'un ramassage journalier ou régulier est extrêmement difficile et coûteuse.

La parole n'est plus demandée et le président clôt l'Assemblée à 22 h 20.

Il invite les participant-e-s à partager le verre de l'amitié et leur souhaite de bonnes vacances.

**Alain Perruchoud, président**  
**François Zuber, secrétaire**

# PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

---

## UN PEU D'HISTOIRE

Lors de l'Assemblée primaire extraordinaire du 2 mai 2011, il avait été annoncé que l'investissement nécessaire pour le renouvellement de la télécabine et la réalisation de l'enneigement artificiel s'élevait à 15 MCHF. Le financement de cet investissement était assuré de la manière suivante:

1. une augmentation de capital de 6 MCHF dont une part communale de 3 MCHF et une part privée de 3 MCHF;
2. un éventuel crédit NPR de l'Etat du Valais et de la Confédération de 2 MCHF, cautionné par la Commune;
3. le solde, soit 7 à 9 MCHF, devait être couvert par un emprunt bancaire effectué directement par la Société de la Télécabine, sans cautionnement communal.

Par la suite, la Société de la Télécabine devait recevoir une bonne nouvelle de l'Etat du Valais qui l'incitait à introduire une demande de crédit NPR fédéral pour 5 MCHF, ce qui fût fait. Le dossier a donc été soumis à l'examen du Centre de Compétences Financières de l'Etat du Valais (CCF). Ce dernier a établi un rapport mettant en évidence les difficultés financières futures auxquelles allait devoir faire face la Société sans un apport de lits chauds. En décembre 2011, le comité de Sierre-Région, organe de préavis pour l'octroi des crédits NPR, a pris connaissance de ce rapport et a préavisé favorablement le dossier de Vercorin, convaincu qu'il était de l'importance de cet investissement pour la région. En janvier 2012, le CCF déposait son rapport définitif en concluant que le crédit NPR fédéral de 5 MCHF pouvait être octroyé, notamment si la Société augmentait ses fonds propres de 1.8 MCHF supplémentaire. Le Conseil d'administration de la société a pris cet engagement et a fourni au CCF des arguments complémentaires qui n'avaient pas été avancés précédemment. Le CCF, dont le directeur a changé dans l'intervalle, a effectué une nouvelle analyse, dé-

livrée le 30 mai 2012, et a conclu en disant que les critères financiers de la Télécabine ne satisfont pas à l'octroi d'un prêt NPR fédéral.

Il s'ensuit une série de démarches auprès de l'Etat du Valais qui dans un premier temps, submergé par les demandes de crédits NPR, décide de réduire les promesses faites à tous les demandeurs. Ce n'est donc plus de 5 MCHF dont on parle, mais de 4 MCHF pour Vercorin. Cette décision a été prise après l'Assemblée primaire de juin 2012, au cours de laquelle, il avait été décidé d'accepter le cautionnement du crédit NPR fédéral de 5 MCHF. Finalement, le Service du Développement Economique accepte d'accorder à la Télécabine un crédit NPR fédéral de 4 MCHF à la condition que ce dernier soit cautionné par la Commune et par les administrateurs de la société. Evidemment, cette dernière condition est totalement inacceptable pour les administrateurs. La Télécabine ne bénéficiera donc pas de crédit NPR fédéral. En revanche, l'Etat du Valais a malgré tout accepté de soutenir le projet vercorinard, par l'octroi d'un crédit NPR cantonal sans intérêt de 3'750'000 CHF, cautionné par la Commune.

## SITUATION ACTUELLE ET PROPOSITION DE FINANCEMENT

A ce jour donc, le financement des 15 MCHF d'investissement est assuré de la manière suivante:

1. une augmentation de capital de 7.5 MCHF dont une part communale de 3 MCHF et une part privée de 4.5 MCHF totalement souscrite;
2. un crédit NPR cantonal (sans intérêt) de 3'750'000 CHF, cautionné par la Commune;
3. le solde, soit 3'750'000 CHF doit encore être couvert par un emprunt bancaire.

Il est navrant de constater que le 1.5 MCHF supplémentaire, souscrit par près de 700 nou-

## PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

---

veaux actionnaires, servira à compenser le 1.25 MCH qui ne viendra pas de l'Etat du Valais.

Il n'en demeure pas moins que, pour boucler son financement, la Société doit emprunter 3'750'000 CHF, soit 4 MCHF. Or, force est de constater que l'écart entre les taux d'intérêts facturés à la Société de la Télécabine et ceux pratiqués pour les communes est d'environ 2 points. Sur 10 ans, cela représente la coquette somme d'env. 800'000 CHF.

En conséquence, vu que la Commune est l'actionnaire majoritaire de la Société de la Télécabine de Vercorin SA, le Conseil communal, à l'instar de celui d'Anniviers, propose à l'Assemblée primaire que la Commune emprunte les 4 MCH auprès d'une banque pour ensuite les prêter à la Société de la Télécabine en lui faisant bénéficier du taux d'intérêt préférentiel communal.

**Cette opération est neutre en ce qui concerne la dette nette par habitant. Pour la Commune, le risque n'est pas plus important, dans la mesure où elle n'a pas racheté la majorité des parts de la société pour la laisser tomber demain. Il est évident que durant ces prochaines années, la Commune jouera le rôle de bouée de secours si la Télécabine devait faire face à des difficultés. Cette opération permet simplement de réaliser une économie substantielle d'env. 800'000 CHF. A noter que la Commune d'Anniviers a prêté, selon le même modèle, la somme de 12.5 MCH aux Remontées mécaniques de Grimentz et Zinal SA pour la construction du nouveau téléphérique reliant Grimentz à Zinal.**

### INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAL

Dans le même esprit, il sera proposé, dans le cadre du budget ordinaire des investissements 2013, que la Commune prenne à sa charge certaines dépenses à caractère communal, néces-

saires dans le cadre du renouvellement de la Télécabine.

Il s'agit tout d'abord de l'alimentation en eau potable du Crêt-du-Midi. Jusqu'à ce jour, le restaurant d'altitude était alimenté en eau de boisson à l'aide de boilles, véhiculées sur le câble de l'installation entre Sigeroulaz et le Crêt-du-Midi. Profitant des fouilles creusées pour les canons à neige, une conduite d'eau potable a été enfouie entre la station de filtration des Planards et le Crêt. Une pompe installée dans les locaux de la station de filtration permettra d'acheminer l'eau dans le réservoir du Crêt. L'exploitation de l'ensemble de cette installation est placée sous la responsabilité de la Commune. D'autre part, les propriétaires des cabanes sises au sud-ouest du Crêt-du-Midi, les propriétaires de la cabane des Chardons et l'alpage de Tracuit ont déjà sollicité la Commune pour un raccordement à ce nouveau réseau d'eau potable. La Commune encaissera donc, demain, des taxes de raccordement et d'utilisation. Il semble donc logique qu'elle finance cet investissement. Le montant prévu au budget 2013 des investissements, pour cet objet, est de 450'000 CHF.

Les canons à neige sont alimentés en eau brute par une conduite qui passe à proximité immédiate de la station de filtration et puiseront leur énergie électrique du transformateur installé dans ces locaux. Il était donc naturel d'installer l'usine à neige au même endroit en profitant d'agrandir le bâtiment existant. S'il ne fait aucun doute que les équipements sont à la charge exclusive de la Télécabine, il n'en va pas de même pour ce qui est du bâtiment. Afin d'éviter une copropriété et simplifier la gestion administrative, le Conseil est d'avis que la Commune doit prendre en charge les 150'000 CHF liés à l'agrandissement du bâtiment et louer à la Télécabine le nouveau local ainsi créé. Ce montant a été porté au budget 2013 des investissements.

Enfin, sur proposition du Conseil d'administration de la Télécabine, le Conseil s'est déclaré favorable à prendre en charge la gestion du parking de la Télécabine et partant de là, les

## PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

---

investissements nécessaires à le rendre plus fonctionnel. Dans les faits, sur la base d'une convention, ce parking devient donc communal et à usage communal. Il est évident que, compte tenu du changement d'affectation des zones de Fontany et de la Télécabine, puis de la construction d'une future route communale pour desservir ces quartiers, la Commune sera fortement impliquée dans l'aménagement de ce secteur. De plus, le Conseil souhaite régler les problèmes de circulation en période de forte affluence par la création de lignes de bus gratuites, à l'instar de celles existantes à Grimentz ou à St-Luc, qui rencontrent un vif succès. Dans cette optique, il est fort probable que le parking actuel devienne payant. Or, il sera bien plus facile de mettre en œuvre cette politique

de mobilité douce, si la Commune maîtrise l'ensemble des infrastructures, routes et parking. Le budget 2013 des investissements prévoit donc 250'000 CHF pour l'aménagement sommaire réalisé, ainsi que la pose d'une barrière et d'une borne de paiement. A noter qu'à Chalais, le parking en face de la Poste est géré par la Commune tout en appartenant à l'harmonie L'Avenir. Il en va de même pour celui du téléphérique où la Commune assure le déneigement.

Globalement, il s'agit de 850'000 CHF de travaux d'intérêt communal qui sont ainsi induits par la réalisation de la nouvelle installation.

**Alain Perruchoud,**  
président



> Les passagers pourront débarquer et embarquer dans l'imposante gare de Sigeroulaz

# «APPRENDRE À SOURIRE»

---

Une nouvelle saison d'hiver approche à grands pas avec un investissement de taille, une nouvelle télécabine. Bon nombre de skieurs vont venir ou revenir skier à Vercorin. Tous les acteurs touristiques vont bénéficier de l'impact positif de cette nouvelle remontée mécanique. Dès lors, il est important que les liens se resserrent et que tout le monde tire à la même corde.

A l'initiative de la Société de la Télécabine de Vercorin SA et en collaboration avec l'Office du tourisme, des séminaires «Apprendre à sourire» seront organisés prochainement à Vercorin.

L'idée de proposer à tous les commerçants de participer à ces séminaires permet de rassembler tous les acteurs, avant le début de la haute saison, vers un objectif simple, SOURIRE à nos hôtes. Ces cours délivrés par Souris.ch auront lieu à la mi-décembre et permettront de développer les valeurs «Sourire – Respect – Echange – Attitude positive», d'améliorer

l'hospitalité et de renforcer l'esprit d'équipe. Le concept peut paraître un peu naïf, mais il a déjà fait ses preuves dans d'autres stations.



Tous les employés des remontées mécaniques, du téléphérique, de l'Office du tourisme et de l'administration communale vont suivre ce cours.

Un badge «SMILY» sera distribué à toutes les personnes ayant participé au séminaire et devra être porté durant le service.

Notre but est de faire participer le maximum de collaborateurs du tourisme, afin que le sourire devienne contagieux et que nos hôtes le ressentent partout.

A nous de montrer que notre station est belle et accueillante et qu'un hôte satisfait est notre meilleure publicité 😊.

**Olivier Hugo, conseiller communal**



> Périlleux, les travaux d'élargissement de la route de Vercorin

# ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE

---

Les dernières Assemblées primaires des communes de Grône, Chippis et Chalais, ainsi que les Conseils municipaux de Sierre et de Lens ont accepté le principe de la création d'une association de communes dans le but de financer et de réaliser une salle polyvalente double pour les besoins du Cycle d'orientation.

En cette fin d'année, les Assemblées primaires de Chippis et de Chalais sont appelées à ap-

prouver les statuts et à décider de leur adhésion à cette nouvelle association. Les Assemblées primaires de Grône et de Lens, tout comme le Conseil général de Sierre se prononceront au printemps 2013. En ce qui concerne Sierre, il s'agit d'une question de délai pour faire figurer cet objet à l'ordre du jour. Quant aux communes de Grône et de Lens, elles ont décidé de laisser aux conseils nouvellement élus le soin de préparer le budget 2013.

## STATUTS DE «L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE»

---

### Chapitre I

#### Dénomination, but et siège

##### **Art. 1 Type d'association: collectivité de droit public**

<sup>1</sup> Les communes de Grône, Chalais, Chippis, Sierre et Lens constituent une association de communes désignée sous l'appellation «Association Intercommunale du Cycle d'Orientation Régional de Grône», ci-après l'AICORG ou l'association.

<sup>2</sup> L'association a le statut d'une collectivité de droit public. Elle est régie par les art. 116 et ss de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo) et par les présents statuts.

##### **Art. 2 But**

<sup>1</sup> L'association a pour but d'organiser et administrer le bon fonctionnement de l'AICORG.

<sup>2</sup> Elle assume sa gestion, en construisant notamment les bâtiments nécessaires, en les rénovant et les agrandissant, au besoin en les achetant afin de doter le Cycle d'Orientation Régional de Grône, ci-après CORG, de locaux appropriés à son usage, le tout conformément aux directives du Département concerné en matière de constructions scolaires.

<sup>3</sup> L'association assume, en outre, les responsabilités et les charges qui lui sont attribuées par la loi et les règlements en lieu et place des communes partenaires.

##### **Art. 3 Siège**

Le siège de l'association est à Grône.

##### **Art. 4 Durée**

La durée de l'association est indéterminée.

##### **Art. 5 Admission de nouvelles communes**

<sup>1</sup> L'admission d'une nouvelle commune ne peut être décidée qu'à l'unanimité des conseils municipaux et à la majorité des deux tiers des délégués, sous réserve du référendum facultatif.

<sup>2</sup> Il appartient au contrat d'adhésion de fixer les modalités pratiques et financières de l'adhésion de la nouvelle commune.

<sup>3</sup> Si deux communes souhaitent adhérer simultanément à l'association, la procédure d'adhésion est conduite séparément.

<sup>4</sup> En cas d'acceptation du contrat d'adhésion par toutes les instances concernées, l'assemblée des délégués procède simultanément aux modifications

# STATUTS DE «L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE»

---

statutaires utiles, sous réserve de l'approbation des dites modifications par le Conseil d'Etat.

## **Art. 6 Obligation de fréquenter le Cycle d'orientation**

<sup>1</sup> Les communes partenaires ont en principe l'obligation de faire fréquenter le CORG à tous leurs élèves domiciliés.

<sup>2</sup> Pour les communes de Sierre et Lens, il s'agit des élèves domiciliés respectivement sur le secteur de Granges et les hameaux du Bas de Lens.

<sup>3</sup> Demeure réservé le traitement de cas spécifiques dont la compétence de décision incombe au comité de direction, la commune concernée entendue.

## **Chapitre II Financement**

### **Art. 7 Terrains**

<sup>1</sup> Les terrains nécessaires aux constructions scolaires, à titre de préciput de la commune siège, sont mis en principe gratuitement à disposition de l'association par la Commune de Grône.

<sup>2</sup> En cas d'affectation des locaux à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été construits, la Commune de Grône pourra, pour les terrains mis à disposition de l'association, prétendre soit à la reprise gratuite de ceux-ci, soit au paiement d'une indemnité calculée à leur valeur vénale si ce retour n'est pas envisageable.

### **Art. 8 Salle polyvalente – Locaux - Coût d'investissements**

<sup>1</sup> Le financement des bâtiments propriété de l'association ainsi que les frais d'aménagement des locaux sont pris en charge par les membres de l'association dans le cadre du budget annuel de l'AICORG. Les communes partenaires sont subsidiairement responsables du financement des investissements.

<sup>2</sup> Les membres peuvent décider de verser également des participations forfaitaires.

<sup>3</sup> Les intérêts particuliers des membres, pour leurs jouissances propres, feront l'objet de conventions spéciales avant leur financement par l'association, aux conditions arrêtées par le comité de direction et les communes concernées.

<sup>4</sup> Ces conventions particulières seront soumises pour approbation à l'assemblée des délégués.

### **Art. 9 Répartition des coûts de fonctionnement**

<sup>1</sup> Les charges de fonctionnement de l'AICORG sont réparties annuellement entre les membres de l'association, en principe au prorata du nombre d'élèves calculé au début de chaque année scolaire.

<sup>2</sup> Les membres de l'association verseront les contributions qui leur seront demandées, dans un délai de 30 jours dès réception des factures. A défaut, des intérêts de retard seront dus en sus, au taux de 5%.

<sup>3</sup> Un règlement tarifaire, soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués et préavisé par le Comité de direction, définira en outre la répartition des charges pour les locaux servant à l'usage du CORG et des écoles primaires (y compris l'école enfantine), le Conseil communal de Grône consulté.

## **Chapitre III Administration et gestion financière**

### **Art. 10 Utilisation**

<sup>1</sup> L'usage des locaux par une commune membre à des fins extrascolaires est encouragé et admis dans son principe. Il en va de même pour d'autres activités, notamment sportives et culturelles.

<sup>2</sup> Un règlement d'organisation, soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués, règlera les modalités de cet usage et fixera les locations qui y seront appliquées.

### **Art. 11 Organes de l'Association**

Les organes de l'Association sont:

- l'assemblée des délégués
- le Comité de direction
- les réviseurs

### **Art. 12 Assemblée des délégués**

<sup>1</sup> L'assemblée des délégués joue, dans l'association, le rôle de l'organe délibérant dans la commune.

<sup>2</sup> Elle est composée de **2** membres par commune, désignés par le Conseil municipal en son sein.

<sup>3</sup> Elle est présidée et convoquée par le président du Comité de direction.

### **Art. 13 Compétences de l'assemblée des délégués**

Elle exerce les compétences suivantes:

- se prononcer sur les modifications des statuts, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat

## STATUTS DE «L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE»

---

- se prononcer, avec les conseils communaux, sur l'admission d'autres communes,
- se prononcer sur l'attribution du patrimoine administratif en cas de dissolution de l'association,
- adopter les directives et règlements internes, de même que les règlements de jouissance des locaux,
- approuver les budgets et les comptes, les conventions particulières de l'art. 8 ch.3,
- approuver les investissements de l'AICORG sur des objets uniques jusqu'à concurrence de CHF 1'000'000.-,
- approuver les rapports annuels de la direction et du Comité de direction,
- approuver le règlement de jouissance des locaux scolaires, la répartition des coûts à charge de l'école primaire de la commune de Grône et du CORG, les tarifs des locations à des tiers,
- se déterminer sur les propositions des délégués,
- décider des investissements relatifs à des équipements nouveaux, sous réserve du référendum facultatif.

### **Art. 14 Vote – Mode de délibérations**

- <sup>1</sup> L'assemblée des délégués ne peut valablement délibérer que pour autant que les délégués présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres.
- <sup>2</sup> Les décisions de l'assemblée des délégués sont prises à la majorité simple des membres présents sous réserve de l'art. 5.
- <sup>3</sup> Pour le surplus, concernant le mode de délibérations, l'art. 41 LCo est applicable.

### **Art. 15 Convocation – Mandat - Durée**

- <sup>1</sup> Sauf cas de force majeure, les délégués sont convoqués personnellement au moins 15 jours à l'avance.
- <sup>2</sup> Les délégués sont nommés pour la période administrative. Il s'agit d'un mandat strictement personnel. Ils peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés.

### **Art. 16 Comité de direction**

- <sup>1</sup> Le Comité de direction est l'autorité exécutive et administrative ordinaire de l'association.
- <sup>2</sup> Il est constitué d'un représentant par commune choisi au sein du Conseil communal, en principe son président, de même que du directeur du CORG avec voix consultative. Il se constitue lui-même.

- <sup>3</sup> La période administrative des membres du Comité de direction correspond à la période législative communale.

### **Art. 17 Compétences du Comité de direction**

- <sup>1</sup> Le Comité de direction exerce toutes les attributions qui ne sont pas dévolues aux autres organes.
- <sup>2</sup> Il propose notamment:
  - la modification des statuts,
  - l'admission d'autres communes,
  - la dissolution de l'association.
  - les directives et les règlements internes, de même que les autres règlements de jouissance des locaux.
- <sup>3</sup> Il nomme le personnel administratif, la commission chargée du bon fonctionnement des locaux scolaires utilisés communément par les élèves de l'école primaire de la commune de Grône et ceux du CORG et par des tiers.
- <sup>4</sup> Il établit les budgets de fonctionnement et d'investissements, les comptes et le rapport annuel du Comité de direction et les soumet à l'assemblée des délégués. Sa compétence financière hors budget n'excède pas CHF 20'000.-.
- <sup>5</sup> Il gère les fonds de l'association et représente l'association envers les tiers.
- <sup>6</sup> L'association est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et d'un autre membre du comité de direction.

### **Art. 18 Convocation**

- <sup>1</sup> Les membres du Comité de direction sont convoqués personnellement, au moins 15 jours à l'avance par le président aussi souvent que nécessaire ou à la demande écrite de deux de ses membres.
- <sup>2</sup> Concernant le mode de délibération, l'art. 41 LCo est applicable.

### **Art. 19 Réviseurs**

- <sup>1</sup> Sont applicables d'une manière générale, les dispositions des art. 74 et ss LCo concernant les définitions, les principes financiers et la révision des comptes.
- <sup>2</sup> Les comptes sont soumis au contrôle interne des communes membres (art. 78 LCo) ainsi qu'à l'organe de révision (art. 83 à 85 LCo).
- <sup>3</sup> L'organe de révision de chaque commune fonctionne à tour de rôle pour une période législative au maximum, le premier contrôle se faisant par l'organe de révision de la commune siège.

# STATUTS DE «L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE»

## **Art. 20 Commission des locaux scolaires**

<sup>1</sup> Une commission des locaux scolaires est nommée au début de chaque période législative. Les membres sont désignés paritairement par le Conseil communal de Grône et par le Comité de direction de l'AICORG. Le directeur du CORG en fait partie d'office avec voix consultative.

<sup>2</sup> La commission a pour tâche d'assurer et d'organiser le bon fonctionnement des locaux utilisés communément par les élèves de l'école primaire de la commune de Grône et ceux du CORG.

<sup>3</sup> Elle propose au Comité de direction dont elle dépend:

- a) un règlement de jouissance des locaux à des fins scolaires et/ou extrascolaires,
- b) la répartition des charges entre les communes membres de l'AICORG et la Commune de Grône pour l'usage commun des locaux de l'association et de la Commune de Grône,
- c) les tarifs d'utilisation en cas de location.

## **Art. 21 Budget et comptes**

<sup>1</sup> Le budget et les comptes sont préparés sous la responsabilité du directeur du CORG. Ils sont soumis pour délibération au Comité de direction.

<sup>2</sup> Ils doivent être approuvés par l'assemblée des délégués au plus tard avant le 15 juillet pour le budget et le 15 décembre pour les comptes.

<sup>3</sup> En cas de refus par les délégués, un nouveau budget est proposé dans un délai de 60 jours. En cas de nouveau refus, le Conseil d'Etat tranche. Il en va de même pour les comptes.

<sup>4</sup> Pendant la durée de convocation de l'assemblée des délégués, les budgets et comptes sont consultables par la population, au secrétariat du CORG.

## **Art. 22 Information**

<sup>1</sup> L'activité annuelle de l'AICORG fait l'objet d'un rapport du directeur du CORG, complété par un rapport financier et un commentaire du Comité de direction à l'intention de l'assemblée des délégués et des conseils communaux.

<sup>2</sup> Les documents sont tenus à la disposition de la population au secrétariat du CORG. L'art. 15, al. 1 LCo est applicable par analogie.

## **Art. 23 Publicité des procès-verbaux**

<sup>1</sup> Les procès-verbaux de l'assemblée des délégués

sont publics et peuvent être consultés auprès du secrétariat du CORG.

<sup>2</sup> Les procès-verbaux du Comité de direction ne sont pas publics.

## **Art. 24 Participations financières**

Des participations financières peuvent être prélevées auprès des parents en ce qui concerne notamment les frais de repas et d'études de même que les autres frais divers liés à la scolarité.

## **Chapitre IV**

### **Référendum facultatif**

#### **Article 25 Décisions soumises au référendum facultatif**

<sup>1</sup> Les modifications des règles essentielles fixées par les statuts sont soumises au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Par «règles essentielles», on entend:

- l'admission de nouvelles communes,
- les notions de quorum et de majorité pour l'assemblée des délégués et le Comité de direction,
- la composition de l'assemblée des délégués, la répartition des sièges entre les communes membres,
- le mode de désignation des délégués,
- les investissements sur des objets uniques supérieurs à CHF 1'000'000.-,
- les conventions spéciales de l'art. 8 ch. 3,
- la modification des tâches et des buts de l'association,
- l'adoption et la modification des règlements de l'association.

<sup>3</sup> Les actes soumis au référendum facultatif sont affichés au pilier public de chaque commune membre avec l'indication du délai référendaire de 60 jours, ainsi que du lieu de dépôt de la demande et des signatures.

#### **Article 26 Procédure**

<sup>1</sup> Une commune membre de l'association, qui s'exprime par son Conseil municipal, ou le cinquième de l'ensemble des électeurs des communes membres peut demander que les affaires mentionnées à l'article 25 soient soumises à la votation populaire dans la forme prévue par la législation régissant les élections et votations.

## STATUTS DE «L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE»

---

<sup>2</sup> L'objet soumis au vote n'est accepté que s'il est approuvé par la majorité des citoyens votants et des communes.

### **Article 27 Contenu de la demande de référendum**

<sup>1</sup> La liste des signatures doit renfermer:

- a) la désignation de l'acte soumis au référendum;
- b) l'échéance du délai pour le dépôt des signatures;
- c) la mention que la demande de référendum ne peut être retirée.

<sup>2</sup> L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses noms, prénoms, son année de naissance, son adresse et sa signature.

## **Chapitre V Dispositions finales**

### **Art. 28 Retrait de l'association**

- <sup>1</sup> Les communes ne peuvent pas se retirer de l'AICORG, en principe tant que la dette bancaire relative aux bâtiments scolaires n'a pas été remboursée.
- <sup>2</sup> En cas de retrait, un préavis de 3 ans devra être donné pour la fin d'une législature communale.
- <sup>3</sup> A défaut d'accord, les droits et obligations de la commune sortante envers l'association sont déterminés par un collège de trois arbitres. Celui-ci est constitué selon les dispositions du Code de procédure civile suisse appliqué par analogie.
- <sup>4</sup> A la demande de l'association, le Conseil d'Etat peut contraindre une commune à demeurer au sein de l'association, lorsqu'elle ne peut manifestement pas accomplir elle-même une tâche prescrite par la loi.

### **Art. 29 Différends**

Par analogie, les différends pouvant survenir entre les communes sont réglés par l'art. 112, al. 3 LCo.

### **Art. 30 Dissolution**

- <sup>1</sup> L'Association est dissoute par la volonté de tous les organes délibérants des communes membres. La décision de dissolution est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.
- <sup>2</sup> La répartition du patrimoine se fera en fonction de la moyenne du nombre d'élèves par commune partenaire sur les 10 dernières années scolaires.

### **Art. 31 Abrogation**

Par l'adoption des présents statuts est abrogée la convention intercommunale du Cycle d'orientation de Grône signée par les communes de Chalais (30.10.1985), Chippis (31.10.1985) Grône (24.10.1985) Lens (4.11.1985) et Sierre (5.11.1985).

### **Art. 32 Dispositions transitoires**

- <sup>1</sup> La convention de 1985, mentionnée à l'article 31 ci-dessus, restera en vigueur pour tous les aspects financiers jusqu'à l'approbation de la nouvelle réglementation présentée par la commission des locaux et son approbation par l'assemblée des délégués.
- <sup>2</sup> L'organisation de l'AICORG prévue par les présents statuts entrera en vigueur dès l'approbation de ces derniers par les assemblées primaires des communes partenaires et le Conseil général de Sierre ainsi que de l'approbation par le Conseil d'Etat qui confère à l'association la personnalité morale de droit public.

**Projet arrêté par le Conseil d'administration  
du CORG en séance du 7 novembre 2012**

# UN GRAND MERCI À YVON... BIENVENUE À RAYMOND...

Après 24 ans d'activité en qualité d'agent d'exploitation à la salle polyvalente de Chalais, Yvon Devanthéry a fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Derrière une apparence tranquille et sympathique, Yvon a toujours caché un caractère exigeant, minutieux et une ténacité à toute épreuve. Bon nombre de membres de sociétés locales ont certainement rouspété dans le dos d'Yvon, estimant qu'il exagérerait. Mais aucun d'entre eux n'a pu lui tenir rigueur, tellement il avait raison d'insister pour que les locaux soient rendus dans un parfait état. Ce n'est pas pour rien si notre salle polyvalente ne paraît pas son âge (35 ans). Le Conseil communal adresse un grand MERCI à Yvon pour son excellent travail au service des intérêts communaux et lui souhaite une excellente santé et tout le bonheur possible pour qu'il puisse profiter au maximum de sa nouvelle vie.



> Yvon Devanthéry (à droite) a passé le flambeau à Raymond Zuber (à gauche)

Pour remplacer Yvon Devanthéry, le Conseil communal a engagé Raymond Zuber qui a débuté son activité cet été 2012, au poste d'agent d'exploitation de la salle polyvalente de Chalais. Raymond a pu compter sur les conseils de son prédécesseur qui lui a transmis les informations essentielles concernant la gestion de ce bâ-

timent. Le Conseil communal se réjouit d'entamer cette collaboration et souhaite à Raymond Zuber la plus cordiale des bienvenues au sein de l'entreprise communale et plein succès dans sa nouvelle activité.

**Alain Perruchoud,**  
président

## NONAGÉNAIRES 2013

| Nom(s)                     | Prénom(s)              | Né(e) le   | Dernière résidence    | Localité      |
|----------------------------|------------------------|------------|-----------------------|---------------|
| Antille, née Perruchoud    | Bertha, Virginie       | 13.01.1923 | Place des Ecoles 2    | 3966 Chalais  |
| Pernet                     | Joseph, Gaspard        | 26.01.1923 | Rue des Fermes 21     | 3966 Réchy    |
| Perruchoud, née Métrailler | Hélène, Ida            | 25.02.1923 | Rue de la Laiterie 1  | 3966 Chalais  |
| Ballestraz, née Dubuis     | Marthe, Victorine      | 26.04.1923 | Route de l'Eglise 10  | 3966 Chalais  |
| Antille                    | Charles                | 14.05.1923 | Rue Centrale 8        | 3967 Vercorin |
| Blandenier                 | Pierre, André, Henri   | 17.06.1923 | Route du Tombec 1     | 3966 Réchy    |
| Martin, née Antille        | Maria, Georgine        | 05.08.1923 | Place des Ecoles 2    | 3966 Chalais  |
| Staub, née Besancon        | Lise, Madeleine        | 03.09.1923 | Rte Téléphérique 9    | 3967 Vercorin |
| Mabillard                  | Georges, Pierre-Joseph | 14.09.1923 | Route de l'Eglise 10  | 3966 Chalais  |
| Vironda                    | Irène                  | 06.10.1923 | Rue des Chevaliers 10 | 3966 Chalais  |
| Perruchoud, née Martin     | Hélène, Marguerite     | 29.10.1923 | Route de l'Eglise 10  | 3966 Chalais  |

# PRISE EN CHARGE DES FRAIS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE CHALAIS

Des modifications sont intervenues au niveau de l'ordonnance concernant les structures suprarégionales du Cycle d'orientation du 12 janvier 2011 et de juin 2012.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles règles sur la prise en charge des frais scolaires qui définissent clairement ceux à la charge des parents. Ces tableaux sont également disponibles sur le site Internet [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

La compétence pour décider de l'accord ou non du déplacement d'un élève, ainsi que d'une contribution financière aux divers frais, est du ressort de la Commune, seule responsable de tout ce qui touche à l'organisation de la scolarité obligatoire.

Le principe en vigueur au niveau de l'Etat du Valais est que, dès le moment où des parents n'utilisent pas les structures mises en place localement, ils en supportent les conséquences. C'est uniquement à titre de bien plaie que la Commune peut leur octroyer un soutien financier.

Les aides actuellement allouées le seront jusqu'à la fin du cursus de l'école obligatoire de l'enfant. Pour toutes les nouvelles demandes, les règles ci-après seront prises en considération par le Conseil communal.

**Françoise Scapuso,  
conseillère communale**

| Ecole primaire   |   |  |           |  |                          |
|--|---|--|-----------|--|--------------------------|
| Situation  | Remarques   | Prise en charge frais  |           |  | Articles de loi          |
|  |   | Commune  |           | Parents  |                          |
|  |   | Ecolage  | Transport |  |                          |
| Classe bilingue  | Possibilité inexistante sur la Commune, assimilable à une école privée      | NON  | NON       | Tous les frais   |                          |
| Classe de langue maternelle ou de confession                     | Possibilité inexistante sur la Commune, assimilable à une école privée      | NON  | NON       | Tous les frais   | Art. 37 <sup>3</sup> LIP |
| Ecole privée ou Ecole publique hors commune                      | Au bon vouloir des parents  | NON  | NON       | Tous les frais   |                          |
| Ecole plus proche que celle de Chalais                           |   | Frais d'écolage selon convention                                 | OUI       | Tous les autres frais  | Art. 37 <sup>2</sup> LIP |
| Institution spécialisée Don Bosco, Ste-Agnès ou reconnue         | Selon décision de placement   | Fr. 15.-/jour  | OUI       | Le solde des frais, soit max. Fr. 18.- par jour (si AI, moins) |                          |
| Endroit isolé sur Sierre et désire fréquenter l'école de Chalais | Personne domiciliée (civil et fiscal) dans une commune voisine              | La commune de domicile paie les frais d'écolage selon convention | NON       | Tous les autres frais  | Art. 37 <sup>2</sup> LIP |
| Ecole de Chalais ou de Vercorin                                  | Personne domiciliée dans une commune voisine avec commerce imposé à Chalais | OUI  | NON       | Frais supplémentaires Fr. 250.-                                | Décision CC 2011         |

## PRISE EN CHARGE DES FRAIS SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE CHALAIS

| Cycle d'orientation  |   |                                   |   |                       |  |
|--|---|-----------------------------------|---|-----------------------|--|
| Situation  | Remarques   | Prise en charge frais             |   | Articles de loi       |  |
|  |   | Commune                           | Parents                                 |                       |  |
|  |   | Ecologie                          | Transport                               |                       |  |
| CO de Grône  | Y compris SAF *<br>L'enfant doit satisfaire aux critères d'admission  | OUI                               | OUI                                     | Autres frais          |  |
| CO privé ou public autre que Grône ou autre école de même niveau | Au bon vouloir des parents  | NON                               | NON                                     | Tous les frais        |  |
| Autre CO français  | Avec préavis CO Grône + préavis Service médico-pédagogique. ou médecin  | OUI                               | OUI                                     | Autres frais          |  |
| CO en classe bilingue  | Doit avoir suivi les classes primaires en bilingue  | NON                               | NON                                     | Tous les frais        | Art. 33 OCO  |
| CO dans sa langue maternelle                                     | Décision de l'inspecteur  | NON                               | NON                                     | Tous les frais        | Art. 6 LCO   |
| Immersion avec échange   | Avec préavis de la direction du CO<br>Seulement en Valais et pour 1 année   | Pas de facturation entre communes | OUI (à hauteur des coûts Chalais-Grône) | Autres frais          | Art. 56 LCO<br>Art. 7 <sup>bis</sup> + 7 <sup>1er</sup> + 7 <sup>quater</sup><br>+ 27 + 30 OCO |
| Immersion sans échange   | - Tous les élèves en âge de fréquenter le CO (y.c. 4 <sup>e</sup> )<br>- En principe en Valais<br>- 1 année seulement | OUI (max. fr. 2'000.-)            | OUI (à hauteur des coûts Chalais-Grône) | Autres frais          | Art. 56 LCO<br>Art. 7 <sup>bis</sup> + 7 <sup>1er</sup> + 7 <sup>quater</sup><br>+ 27 + 31 OCO |
| Classe de Préapprentissage                                       |   | OUI                               | OUI                                     | Autres frais          | Art. 58 LCO<br>Art. 43 OCO   |
| Classe relais  | (4 à 9 semaines)  | OUI                               | OUI                                     | Tous les autres frais | Art. 44 + 48 + 49 + 53 OCO   |

\*SAF = SPORT - ARTS - FORMATION



> Le nouveau parvis de la crèche communale des Jasmins s'est paré d'un sol coloré et absorbant les chocs

# ROULEZ FEUTRÉ...

## MERCI

Merci tout simplement pour la confiance que chacune et chacun d'entre vous m'ont à nouveau accordée après trois législatures. Ceci me conforte à poursuivre mon engagement pour notre collectivité et renforce ma motivation.

## LES ZONES 30 KM/H, PLUS QU'UN DEVOIR, UNE VOLONTÉ

Les voies à grande circulation donnent un accès unique au trafic routier. En effet sur nos autoroutes il est interdit ou dangereux de s'aventurer à pied. Sur les routes cantonales, l'accent est encore donné en priorité au flux automobile. La pyramide du trafic rejoint notre commune où notre rôle est de fluidifier le trafic et de favoriser la cohabitation entre circulation motorisée, vélos et piétons. C'est dans cet esprit, qu'une initiative de privés a soulevé cette problématique villageoise. Nous avons donc étudié les différentes possibilités d'améliorer les conditions relatives à la sécurité.

L'approche et les réflexions ont été faites sur Réchy: route des Flaches, route des Fermes,



> La zone 30 km/h sur la route de l'Eglise devrait amener plus de sécurité aux abords de l'école

route du Tombec. Ces 3 secteurs sont intimement liés à la route cantonale ainsi qu'à des zones en alternance piétonne comme la place du village de Réchy et l'école.

### Route des Flaches

Ce secteur nous permet d'établir un bilan des plus complets. L'analyse post et pré-aménagement nous donne un résultat réjouissant: voir tableau ci-dessous.

Le résultat n'est, pour ma part, que partiellement atteint et

d'autres mesures doivent être prises afin de jouir d'une situation idéale. Le repositionnement de certains îlots et des contrôles de vitesse ponctuels devraient permettre une issue idéale.

### Route des Fermes

Si nous avons appliqué la zone 30 uniquement sur la route des Flaches, il aurait été intéressant de traverser cette route sans «encombre». Voilà le pourquoi de notre démarche commune sur ces 2 routes. Le résultat est tou-

| Rue des Flaches                | 2011         | 2012          |
|--------------------------------|--------------|---------------|
| Nombre de véhicules            | 2462         | 1766          |
| Vitesse moyenne en km/h        | 33           | 28            |
| Nombre d'excès de vitesse en % | 1% (50 km/h) | 33% (30 km/h) |

## ROULEZ FEUTRÉ..

| Rue des Fermes                 | 2011         | 2012         |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Nombre de véhicules            | 986          | 893          |
| Vitesse moyenne en km/h        | 25           | 25           |
| Nombre d'excès de vitesse en % | 0% (50 km/h) | 9% (30 km/h) |

tefois moins significatif: voir tableau ci-dessus.

Nous remarquons que l'objectif sécuritaire est atteint et qu'il ne reste qu'à appréhender les quelques marginaux qui ne respectent pas la vitesse.

### Route du Tombec – Secteur de l'école

C'est un endroit des plus sensibles. En effet, son architecture est plus large et les affluences changent en fonction des périodes scolaires. Actuellement, l'aménagement a été posé mais aucun contrôle n'a été effectué. Nous nous

rendons bien compte qu'il est fort difficile sur ce tronçon de respecter la vitesse prescrite et qu'il faudra probablement démarcher avec des mesures supplémentaires. Les transports publics utilisent aussi cette route et ont été informés de l'ensemble du projet.

### CONCLUSION

Il est essentiel de croire que la contribution de chacune et chacun va nous permettre d'atteindre notre but et offrir une mobilité sécuritaire pour chacun d'entre nous. Oui, à Chalais aussi le slogan «Roulez feutré et respectez» doit

avoir sa place et ceci pour le bien de tous.

### L'AVENIR DANS TOUT ÇA?

L'avenir de notre commune arrive à un tournant et, en gardant les pieds sur terre, il est de notre responsabilité de trouver des solutions. Nous pouvons compter sur une excellente offre infrastructurelle, mais d'importantes préoccupations sont à nos portes:

- L'aménagement du territoire communal demande une profonde réforme.
- Les finances devraient tendre à une diminution du coefficient d'impôt malgré un programme pluriannuel cossu en investissement.

L'offre à notre population et aux futurs habitants doit continuer d'être alléchante, conviviale et intergénérationnelle par esprit de prospérité et de bien-être.

Je vous remercie toutes et tous de votre soutien et vous souhaite ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci!

**Cédric Rudaz,**  
vice-président



> Avec la limitation à 30 km/h, le nombre d'excès de vitesse a augmenté sur la rue des Flaches

# AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2013

## JANVIER

|                     |     |   |
|---------------------|-----|---|
| Dimanche 6 janvier  | Pàm | Fête des Rois et galette géante                             |
| Samedi 12 janvier   | MBC | Assemblée générale - Amicale du Rawyl - Harmonie «L'Avenir» |
| Samedi 12 janvier   | CdM | Vercotest   |
| Dimanche 13 janvier |     |   |
| Dimanche 13 janvier |     | Course FMV (Forces Motrices Valaisannes)                    |
| Samedi 26 janvier   | SPC | Souper de soutien - Football-Club Chalais                   |

## FÉVRIER

|                     |          |  |
|---------------------|----------|--|
| Samedi 2 février    | Pàm      | Chandeleur   |
| Samedi 2 février    | SPC      | Concert de l'Ensemble de Cuivres Valaisan            |
| Jeudi 7 février     | SPC      | Carnaval - Chalais-Jeunesse + Société de Gymnastique |
| Vendredi 8 février  |          |  |
| Samedi 9 février    |          |  |
| Dimanche 10 février |          |  |
| Mardi 12 février    |          | Carnaval des enfants à Vercorin                      |
| Vendredi 22 février | MBC      | Assemblée générale - Chanson de Vercorin             |
| Samedi 23 février   | SPV      | Tournoi juniors - Unihockey Club Vercorin            |
| Dimanche 24 février | Chapelle | Saint-Mathias - Confrérie de la Chapelle de Réchy    |

## MARS

|                               |     |   |
|-------------------------------|-----|---|
| Vendredi 1 <sup>er</sup> mars | CdM | Course Rando-nocturne «Vercorin-Crêt-du-Midi»                       |
| Samedi 9 mars                 | SPC | FC Chalais - Tournoi Indoor 2013                                    |
| Dimanche 10 mars              |     |   |
| Samedi 16 mars                | CdM | Week-end nordique -<br>Société des remontées mécaniques de Vercorin |
| Dimanche 17 mars              |     |   |
| Samedi 23 mars                | SPC | Concert annuel - Harmonie «L'Avenir»                                |

## AVRIL

|                             |          |  |
|-----------------------------|----------|--|
| Lundi 1 <sup>er</sup> avril | CdM      | Challenge Virage Sports                                    |
| Samedi 13 avril             | SPC      | Concert annuel - Amicale des Accordéonistes                |
| Samedi 13 avril             | CSV      | Assemblée générale du Ski-Club Brentaz-Vercorin            |
| Dimanche 21 avril           | SPC      | Concert annuel - Chœur des enfants «La Clé du Bonheur»     |
| Dimanche 21 avril           | Randogne | Concert à l'église de Randogne - Chœur mixte «L'Espérance» |
| Samedi 27 avril             | Sierre   | Festival de Chant - Chœur mixte «L'Espérance»              |
| Dimanche 28 avril           |          |  |

## MAI

|                 |         |  |
|-----------------|---------|--|
| Dimanche 5 mai  | EC      | Première Communion   |
| Mercredi 8 mai  | SPC     | 25 <sup>e</sup> anniversaire - Association SPC de Jumelage |
| Samedi 11 mai   |         |  |
| Samedi 18 mai   | Chalais | Amicale du Rawyl (50 <sup>e</sup> )                        |
| Dimanche 19 mai | Chalais | Festival des musiques Sierre-Loèche (113 <sup>e</sup> )    |
| Dimanche 26 mai | SPC     | Assemblée générale - Banque Raiffeisen Chalais-Vercorin    |
| Jeudi 30 mai    | EV      | Fête-Dieu - Procession à Vercorin                          |

## AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2013

### JUIN

|                             |       |   |
|-----------------------------|-------|---|
| Samedi 1 <sup>er</sup> juin | SPC   | Audition des élèves de l'Ecole de Musique - Harmonie «L'Avenir» |
| Dimanche 2 juin             | Bozon | Slow up 2013  |
| Dimanche 9 juin             | EV    | Fête patronale Saint Boniface                                   |
| Dimanche 9 juin             | Bozon | Assemblée générale - Volley-ball                                |
| Vendredi 14 juin            | MBC   | Espace VALLET - Inauguration + Vernissage                       |
| Samedi 15 juin              |       |   |
| Dimanche 16 juin            | Bozon | Finale cantonale Juniors D et E - FC Chalais                    |

### JUILLET

|                     |          |  |
|---------------------|----------|--|
| Samedi 6 juillet    |          | Camp des Jeunes - Chalais Jeunesse                   |
| Samedi 13 juillet   |          |  |
| Lundi 15 juillet    | Bozon    | Passeport-Vacances - Début - Edelweiss Loisirs       |
| Vendredi 26 juillet | Bozon    | Passeport-Vacances - Fête finale - Edelweiss Loisirs |
| Samedi 27 juillet   | Vercorin | Verco-Jazz   |
| Dimanche 28 juillet |          |  |

### AOÛT

|                            |            |  |
|----------------------------|------------|--|
| Jeudi 1 <sup>er</sup> août | Pàm + CL   | Fête nationale   |
| Dimanche 4 août            | Vercorin   | Marché d'artisans créateurs - Vercorin Tourisme        |
| Dimanche 4 août            | Sigeroulaz | Camp de musique - Harmonie «L'Avenir»                  |
| Dimanche 11 août           |            |  |
| Dimanche 11 août           | Pàm / CSV  | Concert final du camp de musique - Harmonie «L'Avenir» |
| Jeudi 15 août              | CdM        | Fête de l'Assomption - Messe au Crêt-du-Midi à 11 h    |
| Mercredi 21 août           | Bozon      | Tournois - Tennis Club Chalais                         |
| Samedi 31 août             |            |  |
| Samedi 24 août             | Bozon      | 40 <sup>e</sup> anniversaire Chalais Jeunesse +        |
| Dimanche 25 août           |            | 2 <sup>e</sup> Rassemblement des Jeunesses Valaisannes |

### ABRÉVIATIONS

|                                   |                 |                            |                   |
|-----------------------------------|-----------------|----------------------------|-------------------|
| Centre scolaire Vercorin          | <b>CSV</b>      | Eglise                     | <b>Chalais EC</b> |
| Eglise Vercorin                   | <b>EV</b>       | Maison bourgeoise Chalais  | <b>MBC</b>        |
| Chapelle de Saint Mathias à Réchy | <b>Chapelle</b> | Salle polyvalente Chalais  | <b>SPC</b>        |
| Creux-du-Lavioz                   | <b>CL</b>       | Salle polyvalente Vercorin | <b>SPV</b>        |
| Maison bourgeoise Vercorin        | <b>MBV</b>      | Salle de chant Réchy       | <b>SCR</b>        |
| Parc à Moutons Vercorin           | <b>Pàm</b>      | Place des Chevaliers       | <b>PLC</b>        |
| Espace Bozon                      | <b>Bozon</b>    | Hostellerie d'Orzival      | <b>Orzival</b>    |
| Crêt-du-Midi                      | <b>CdM</b>      | Snowpark de Sigeroulaz     | <b>SP</b>         |
| Cabaret Edelweiss Chalais         | <b>Cabaret</b>  |                            |                   |

## AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES 2013

---

### SEPTEMBRE

|                       |       |  |
|-----------------------|-------|--|
| Dimanche 8 septembre  | Briey | Fête patronale - Chapelle du Bouillet        |
| Lundi 9 septembre     | SPV   | Assemblée générale - Unihockey Club Vercorin |
| Dimanche 15 septembre | Bozon | Assemblée générale du Parti Libéral-Radical  |

### OCTOBRE

|                     |     |   |
|---------------------|-----|---|
| Samedi 5 octobre    | SPC | Loto - Société de Gymnastique   |
| Vendredi 11 octobre | SPV | Tournoi populaire - Unihockey Club Vercorin   |
| Samedi 12 octobre   | SPV | Tournoi populaire - Unihockey Club Vercorin   |
| Mercredi 16 octobre | MBC | Saint-Gall - Assemblée des président-e-s des sociétés locales                       |
| Jeudi 17 octobre    | SPC | Assemblée générale - Société de Gymnastique   |
| Samedi 19 octobre   | SPC | Assemblée générale - Fédération des musiques de Sierre-Loèche - Harmonie «L'Avenir» |
| Dimanche 20 octobre | EC  | Fête patronale de Saint-Gall  |
| Samedi 26 octobre   | SPC | Assemblée générale - Harmonie «L'Avenir»<br>+ Souper de remerciements               |

### NOVEMBRE

|                                 |                |  |
|---------------------------------|----------------|--|
| Vendredi 1er novembre           | SPC            | Loto de la Toussaint - Chœur mixte «L'Espérance» |
| Samedi 2 novembre               | Vercorin + CSV | La Dérupe  |
| Samedi 16 novembre              | SPC            | Amicale des petites musiques - Moulin à vent     |
| Dimanche 24 novembre            | EC + SPC       | Fête de Sainte-Cécile                            |
| Samedi 30 novembre              | SPC            | Souper de soutien - Harmonie «L'Avenir»          |
| Vendredis + Samedis + Dimanches |                | Cabaret Représentations théâtrales               |

### DÉCEMBRE

|                      |            |  |
|----------------------|------------|--|
| Vendredi 6 décembre  |            | Fête de Saint-Nicolas - Chalais Jeunesse                                     |
| Samedi 7 décembre    | SPC        | Fête de Sainte-Barbe - Assemblée générale + Souper annuel Société «La Cible» |
| Mardi 24 décembre    | EC         | Crèche vivante - Chalais Jeunesse  |
| Mardi 24 décembre    | PàM        | Noël au village - Vercorin Tourisme  |
| Jeudi 26 décembre    |            | Camp de ski - Ski-Club «Vercorin-Chalais»                                    |
| Mardi 31 décembre    | Sigeroulaz |  |
| Vendredi 27 décembre | CSV        | Loto - Ski-Club «Brentaz-Vercorin»   |
| Samedi 28 décembre   | CSV        | Concert de fin d'année - Harmonie «L'Avenir»                                 |

# BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2013

## Budget de fonctionnement

Les charges financières prévues au budget de fonctionnement 2013 s'élèvent à 10.7 MCHF. Elles sont couvertes par les revenus financiers qui devraient s'élever à 13.4 MCHF. En conséquence, la marge d'autofinancement qui en résulte atteint les 2.7 MCHF, somme largement suffisante pour couvrir les amortissements ordinaires qui atteignent 1.8 MCHF.

Les postes qui varient le plus fortement sont les suivants:

**122 Chambre pupillaire** - Les communes de Chippis, Grône, Chalais et St-Léonard ont décidé de créer une Chambre pupillaire intercommunale qui est opérationnelle depuis quelques semaines. Cette nouvelle structure, plus professionnelle que l'ancienne engendre aussi des coûts supplémentaires qui, pour notre commune, se montent à 15'000 CHF.

**210 Ecole primaire** - Le supplément de 27'000 CHF provient d'une part de la réfection de l'étanchéité du soubassement de l'école primaire de Chalais, de l'en-

lèvement des gradins sur la galerie de la salle polyvalente et de divers travaux de maintenance à l'école de Vercorin. Le solde, soit environ 12'000 CHF, provient du fait que le transport des élèves n'est plus subventionné, suite à la RPT 2. L'année dernière, la subvention avait été accordée pour l'année scolaire 2011-2012 débutée avant le régime de la RPT 2.

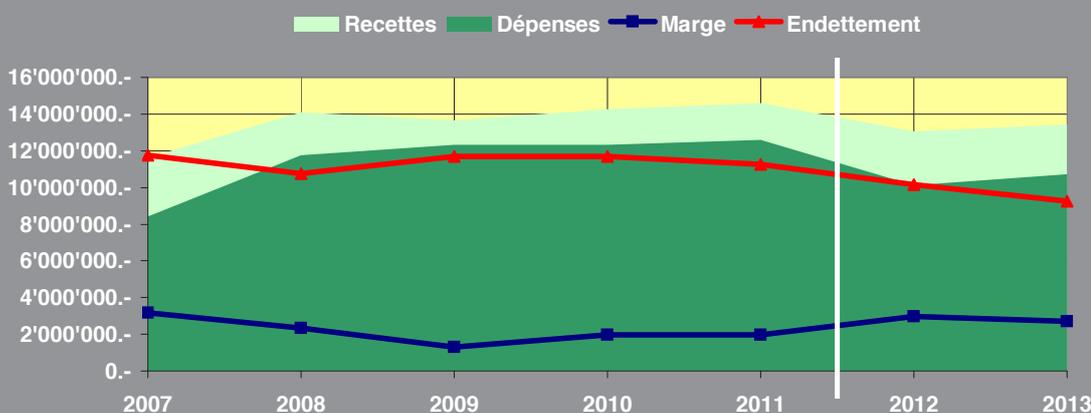
**303 Sociétés locales** - Le Conseil souhaite pouvoir soutenir au mieux les sociétés et les manifestations locales, c'est pourquoi ce poste a été augmenté de 12'000 CHF.

**309 Autres tâches culturelles** - Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du Centre administratif de Vercorin, une campagne de remplacement de fenêtres a été planifiée. La première étape sera exécutée en 2013 et justifie la différence de 16'000 CHF enregistrée sur ce compte.

**340 Sports** - A l'Espace Bozon, il est prévu de remplacer différents équipements en fin de vie, pour un montant de 15'000 CHF et 25'000 CHF ont été alloués pour améliorer l'infrastructure du Creux-du-Lavioz.

## Evolution dépenses, recettes, marge d'autofinancement et endettement

|             | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         | 2011         | 2012         | 2013         |
|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Dépenses    | 8'429'344.-  | 11'744'641.- | 12'330'500.- | 12'321'036.- | 12'607'294.- | 10'107'990.- | 10'713'920.- |
| Recettes    | 11'611'890.- | 14'097'758.- | 13'648'141.- | 14'277'917.- | 14'592'458.- | 13'066'680.- | 13'419'464.- |
| Marge       | 3'182'546.-  | 2'353'116.-  | 1'317'641.-  | 1'956'881.-  | 1'985'164.-  | 2'958'690.-  | 2'705'544.-  |
| Endettement | 11'758'495.- | 10'742'031.- | 11'692'987.- | 11'694'888.- | 11'263'260.- | 10'162'053.- | 9'244'509.-  |



## BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2013

**440 Centre médico-social régional - 530 Prestations complémentaires AVS et AI - 550 Handicapés - 580 Aide sociale individuelle - 840 Industrie, artisanat et commerce (Sierre-Région) -** Pour ces comptes, dont la Commune n'a pas la maîtrise, le budget 2013 prévoit une augmentation de 151'000 CHF.

**620 Réseau des routes communales** - Les postes «Entretien du réseau d'éclairage public», «Marquage et signalisation», «Déblaiement des neiges» et «Entretien des routes» ont été réajustés.

**651 Entreprises de trafic local** - Un montant supplémentaire de 12'000 CHF a été inscrit au budget en vue de l'introduction des bus navettes sur Vercorin.

**720 Traitement des déchets** - La construction de la déchetterie des Etreys permet de réaliser une économie de personnel importante. Cette économie est

quasiment compensée par la charge d'amortissement supplémentaire. En revanche, sur la base des comptes 2011 et des prévisions pour 2012, une augmentation de 55'000 CHF est prévue pour l'exploitation de la déchetterie de Vercorin.

**740 Cimetières, crématoires et columbariums** - Des travaux d'entretien du mur séparant le cimetière de la chapelle ardente sont prévus pour 2013.

**860 Electricité** - Le budget 2013 comptabilise différemment le revenu de la vente d'électricité provenant de notre partenariat dans les Forces Motrices de la Gougra. Ainsi, le compte de charge est augmenté de l'achat de l'énergie alors que le compte de revenus affiche le résultat de la vente.

**940 Intérêts** - Les différents emprunts contractés pour la Télécabine et la Postale entraînent une augmentation de la charge d'intérêt d'environ 60'000 CHF.

| Budget de fonctionnement                         |              | 2013                |
|--|--------------|---------------------|
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b>  |              |                     |
| Charges financières                              | - fr.        | 10'713'920.00       |
| Revenus financiers                               | + fr.        | 13'419'464.00       |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                   | <b>= fr.</b> | <b>2'705'544.00</b> |
| <b>Résultat après amortissements comptables</b>  |              |                     |
| Marge d'autofinancement                          | + fr.        | 2'705'544.00        |
| Amortissements ordinaires                        | - fr.        | 1'825'000.00        |
| <b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b> | <b>= fr.</b> | <b>880'544.00</b>   |

| Budget des investissements  |              |                     |
|-----------------------------|--------------|---------------------|
| Dépenses                    | + fr.        | 2'060'000.00        |
| Recettes                    | - fr.        | 272'000.00          |
| <b>Investissements nets</b> | <b>= fr.</b> | <b>1'788'000.00</b> |

| Financement  |              |                   |
|--|--------------|-------------------|
| Marge d'autofinancement                                | + fr.        | 2'705'544.00      |
| Investissements nets                                   | - fr.        | 1'788'000.00      |
| <b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b> | <b>= fr.</b> | <b>917'544.00</b> |

## BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2013

### Compte de fonctionnement par tâche

|   | Budget 2013          |                      | Budget 2012          |                      | Comptes 2011         |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| Autorité générale   | 884'900.00           | 105'100.00           | 841'160.00           | 101'800.00           | 908'624.53           | 100'802.35           |
| Sécurité publique   | 606'050.00           | 166'500.00           | 557'200.00           | 150'000.00           | 650'031.00           | 269'982.45           |
| Enseignement et formation   | 2'714'430.00         | 111'450.00           | 2'784'600.00         | 106'300.00           | 4'579'631.80         | 2'357'539.75         |
| Culture, loisirs et culte   | 913'660.00           | 60'000.00            | 892'480.00           | 55'600.00            | 780'878.40           | 65'263.70            |
| Santé   | 211'665.00           | -                    | 185'700.00           | -                    | 162'945.45           | -                    |
| Prévoyance sociale  | 1'255'600.00         | 12'000.00            | 1'163'300.00         | 11'400.00            | 1'180'665.85         | 11'647.50            |
| Trafic  | 1'825'300.00         | 124'400.00           | 1'788'300.00         | 141'590.00           | 1'987'769.01         | 161'288.20           |
| Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets | 2'806'925.00         | 2'178'000.00         | 2'691'000.00         | 2'133'000.00         | 2'912'349.93         | 2'157'764.55         |
| Economie publique, yc Services industriels                            | 424'744.00           | 362'956.00           | 258'100.00           | 95'300.00            | 472'795.00           | 366'209.35           |
| Finances et impôts  | 895'646.00           | 10'299'058.00        | 696'150.00           | 10'271'690.00        | 711'480.36           | 9'101'959.80         |
| <b>Total des charges et des revenus</b>                               | <b>12'538'920.00</b> | <b>13'419'464.00</b> | <b>11'857'990.00</b> | <b>13'066'680.00</b> | <b>14'347'171.33</b> | <b>14'592'457.65</b> |
| Excédent de charges   | 880'544.00           | -                    | 1'208'690.00         | -                    | 245'286.32           | -                    |
| Excédent de revenus   | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |



> Le bâtiment «La Postale» reprend sa place dans le centre du village de Chalais

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

|   | Budget 2013      |                | Budget 2012      |                | Comptes 2011        |                     |
|---|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|---------------------|
|   | Charges          | Revenus        | Charges          | Revenus        | Charges             | Revenus             |
| <b>0 Administration générale</b>            | <b>884'900</b>   | <b>105'100</b> | <b>841'160</b>   | <b>101'800</b> | <b>908'624.53</b>   | <b>100'802.35</b>   |
| 012 Exécutif                                | 155'000          |                | 163'000          |                | 149'783.40          |                     |
| 020 Administration des finances et contrib. | 220'000          |                | 170'000          |                | 220'650.00          |                     |
| 029 Administration générale, divers         | 479'900          | 105'100        | 464'160          | 101'800        | 497'191.13          | 100'802.35          |
| 098 Tâches non ventilées                    | 30'000           |                | 44'000           |                | 41'000.00           |                     |
| <b>1 Sécurité publique</b>                  | <b>606'050</b>   | <b>166'500</b> | <b>557'200</b>   | <b>150'000</b> | <b>650'031.00</b>   | <b>269'982.45</b>   |
| 100 Cadastre                                | 149'500          | 60'000         | 102'500          | 27'000         | 132'513.85          | 73'772.85           |
| 101 Justice divers                          |                  | 2'500          |                  |                |                     | 2'500.00            |
| 102 Police de l'habitant et étrangers       | 88'000           | 29'000         | 92'000           | 33'000         | 85'544.70           | 28'633.00           |
| 113 Corps de police locale                  | 153'600          | 13'000         | 170'200          | 12'000         | 162'253.75          | 13'597.60           |
| 121 Tribunal de Sierre                      | 9'150            |                |                  |                |                     |                     |
| 122 Chambre pupillaire                      | 45'600           |                | 30'600           |                | 23'685.60           |                     |
| 140 Police du feu                           | 71'200           | 50'000         | 67'200           | 50'000         | 66'806.40           | 54'451.10           |
| 150 Administration                          | 5'000            |                | 5'000            |                | 5'000.00            |                     |
| 160 Protection civile                       | 29'000           | 12'000         | 26'200           | 28'000         | 127'298.05          | 97'027.90           |
| 198 Tâches non ventilées                    | 55'000           |                | 63'500           |                | 46'928.65           |                     |
| <b>2 Enseignement et formation</b>          | <b>2'714'430</b> | <b>111'450</b> | <b>2'784'600</b> | <b>106'300</b> | <b>4'579'631.80</b> | <b>2'357'539.75</b> |
| 210 Ecole primaire                          | 1'558'270        | 95'450         | 1'531'400        | 90'300         | 2'630'493.00        | 1'332'059.15        |
| 211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation  | 790'120          |                | 843'200          |                | 1'650'113.65        | 1'025'480.60        |
| 220 Ecoles spécialisées                     | 41'040           |                | 40'800           |                | 47'931.70           |                     |
| 239 Autres tâches formation professionnelle | 32'000           | 16'000         | 32'000           | 16'000         | 28'470.00           |                     |
| 260 Hautes écoles spécialisées              |                  |                | 17'200           |                | 3'349.00            |                     |
| 298 Tâches non ventilées                    | 293'000          |                | 320'000          |                | 219'274.45          |                     |
| <b>3 Culture, loisirs et culte</b>          | <b>913'660</b>   | <b>60'000</b>  | <b>892'480</b>   | <b>55'600</b>  | <b>780'878.40</b>   | <b>65'263.70</b>    |
| 300 Bibliothèque                            | 111'200          | 15'000         | 121'200          | 9'000          | 109'641.85          | 25'498.70           |
| 303 Sociétés locales                        | 92'600           |                | 80'600           |                | 67'403.85           |                     |
| 309 Autres tâches culturelles               | 107'500          | 25'000         | 91'000           | 25'000         | 90'549.65           | 25'000.00           |
| 330 Parcs publics et chemins pédestres      | 97'800           | 5'000          | 96'100           | 5'000          | 72'358.05           | 3'065.00            |
| 340 Sports                                  | 180'700          | 15'000         | 140'000          | 16'600         | 156'446.40          | 11'700.00           |
| 390 Eglise catholique romaine               | 160'000          |                | 160'000          |                | 175'267.75          |                     |
| 391 Eglise réformée évangélique             | 13'860           |                | 13'580           |                | 13'860.00           |                     |
| 398 Tâches non ventilées                    | 150'000          |                | 190'000          |                | 95'350.85           |                     |

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

|   | Budget 2013 |           | Budget 2012 |           | Comptes 2011 |              |
|---|-------------|-----------|-------------|-----------|--------------|--------------|
|   | Charges     | Revenus   | Charges     | Revenus   | Charges      | Revenus      |
| 4 Santé                                     | 211'665     |           | 185'700     |           | 162'945.45   |              |
| 400 Hôpitaux                                |             |           |             |           | 5'624.65     |              |
| 440 Centre médico-social régional           | 125'965     |           | 100'000     |           | 112'521.00   |              |
| 460 Prophylaxie dentaire                    | 85'700      |           | 85'700      |           | 44'799.80    |              |
| 5 Prévoyance sociale                        | 1'255'600   | 12'000    | 1'163'300   | 11'400    | 1'180'665.85 | 11'647.50    |
| 500 Agence AVS                              | 16'200      | 12'000    | 12'700      | 11'400    | 17'040.45    | 11'647.50    |
| 520 Assurance maladie                       | 325'000     |           | 336'200     |           | 232'276.40   |              |
| 530 Prestations complémentaires AVS et AI   | 200'400     |           | 172'700     |           | 156'257.80   |              |
| 541 Garderie d'enfants, crèches             | 254'000     |           | 257'000     |           | 271'852.85   |              |
| 550 Handicapés                              | 270'000     |           | 231'000     |           | 266'912.40   |              |
| 580 Aide sociale individuelle               | 150'000     |           | 115'600     |           | 196'464.25   |              |
| 582 Fonds cantonal pour l'emploi            | 40'000      |           | 38'100      |           | 39'861.70    |              |
| 6 Trafic                                    | 1'825'300   | 124'400   | 1'788'300   | 141'590   | 1'987'769.01 | 161'288.20   |
| 610 Routes cantonales                       | 194'600     |           | 194'000     |           | 217'439.45   |              |
| 620 Réseau des routes communales            | 650'300     | 1'400     | 598'300     | 1'200     | 681'953.95   | 1'271.50     |
| 621 Parkings et places de stationnement     | 2'400       | 40'000    | 1'000       | 51'390    | 2'282.00     | 34'663.60    |
| 622 Ateliers                                | 30'000      |           | 30'000      |           | 60'474.85    |              |
| 650 Entreprises de trafic régional          | 43'000      |           | 45'000      |           | 42'618.45    |              |
| 651 Entreprises de trafic local             | 33'000      |           | 21'000      |           | 36'023.65    |              |
| 698 Autres tâches relatives au trafic       | 872'000     | 83'000    | 899'000     | 89'000    | 946'976.66   | 125'353.10   |
| 7 Protection et aménag. de l'environnement  | 2'806'925   | 2'178'000 | 2'691'000   | 2'133'000 | 2'912'349.93 | 2'157'764.55 |
| 700 Approv. et alimentation en eau potable  | 945'725     | 750'000   | 903'250     | 710'000   | 941'987.47   | 750'750.45   |
| 710 Assainissement des eaux usées           | 347'500     | 630'000   | 296'100     | 630'000   | 459'609.38   | 603'887.25   |
| 711 Station d'épuration des eaux usées      | 285'000     |           | 310'000     |           | 288'529.40   |              |
| 720 Traitement des déchets                  | 548'600     | 710'000   | 503'850     | 710'000   | 619'837.18   | 681'305.45   |
| 721 Usine d'incinération des déchets        | 195'000     |           | 196'000     |           | 197'241.15   |              |
| 740 Cimetières, crématoires et columbariums | 40'300      | 10'000    | 30'000      | 15'000    | 22'096.60    |              |
| 750 Correction des eaux                     | 20'000      | 8'000     | 20'000      | 8'000     | 25'006.90    | 2'000.00     |
| 790 Aménagement du territoire               | 74'800      | 70'000    | 61'800      | 60'000    | 83'119.85    | 119'821.40   |
| 792 Construction de logements               | 250'000     |           | 250'000     |           | 134'156.00   |              |
| 798 Tâches non ventilées                    | 100'000     |           | 120'000     |           | 140'766.00   |              |

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

|                                       | Budget 2013    |                   | Budget 2012    |                   | Comptes 2011      |                     |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|-------------------|---------------------|
|                                       | Charges        | Revenus           | Charges        | Revenus           | Charges           | Revenus             |
| <b>8 Economie publique</b>            | <b>424'744</b> | <b>362'956</b>    | <b>258'100</b> | <b>95'300</b>     | <b>472'795.00</b> | <b>366'209.35</b>   |
| 800 Agriculture                       | 44'300         | 32'956            | 42'000         | 28'300            | 74'856.75         | 34'897.75           |
| 801 Irrigation                        | 4'000          |                   | 4'000          |                   | 4'387.00          |                     |
| 810 Sylviculture                      | 1'500          |                   | 1'000          |                   | 2'170.35          | 470.00              |
| 830 Société de développement          | 151'500        | 60'000            | 158'500        | 67'000            | 177'068.15        | 61'890.20           |
| 840 Industrie, artisanat et commerce  | 61'444         |                   | 37'600         |                   | 52'171.25         |                     |
| 860 Electricité                       | 162'000        | 270'000           |                |                   | 161'899.50        | 268'951.40          |
| 870 Exploitations artisanales         |                |                   | 15'000         |                   | 242.00            |                     |
| <b>9 Finances et impôts</b>           | <b>895'646</b> | <b>10'299'058</b> | <b>696'150</b> | <b>10'271'690</b> | <b>711'480.36</b> | <b>9'101'959.80</b> |
| 900 Impôts personnes physiques        | 148'000        | 7'816'350         | 118'000        | 7'728'850         | 61'334.45         | 7'863'785.10        |
| 901 Impôts personnes morales          | 15'500         | 460'000           | 15'500         | 460'000           | 494.35            | 378'823.50          |
| 920 Péréquation financière            |                | 1'268'448         |                | 1'313'700         | 58'931.40         | 109'389.75          |
| 940 Intérêts                          | 528'146        | 603'620           | 467'650        | 583'500           | 546'759.86        | 610'614.30          |
| 942 Immeubles du patrimoine financier | 4'000          | 35'640            | 5'000          | 35'640            | 2'700.50          | 33'572.90           |
| 943 Domaines                          |                | 115'000           |                | 150'000           |                   | 105'774.25          |
| 998 Tâches non ventilées              | 200'000        |                   | 90'000         |                   | 41'259.80         |                     |



> La rénovation des bâtisses contribue à l'embellissement de nos villages

# BUDGET COMMUNAL

## EXERCICE 2013

### Budget des investissements

Fidèle à sa politique d'investissement, le Conseil a maintenu pour 2013 le montant net des investissements à 1.8 MCH. Compte tenu de la marge d'autofinancement de 2.7 MCH, il sera possible de consacrer 900'000 CHF à la diminution de la dette communale. Une somme de 2.1 MCHF sera consacrée aux travaux d'investissements pour des recettes estimées à 270'000 CHF.

Ce budget prévoit notamment des travaux destinés à l'amélioration de la qualité de vie, à

l'entrée du village de Réchy et à Vercorin, des travaux d'intérêts touristiques sur le secteur de Zamplans-Crétilons et sur le bisse des Sarrasins, des améliorations apportées aux réseaux des services publics, des travaux induits par le renouvellement de la télécabine, mais qui sont du ressort de la Commune et le remplacement d'un bon nombre de luminaires d'éclairage public afin d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau. A noter que pour ce dernier poste des subventions ont été promises par l'association ProKilowatt.

| Compte des investissements par tâche                                  | Budget 2013         |                     |
|---|---------------------|---------------------|
|   | Charges             | Revenus             |
| Autorité générale   | -                   | -                   |
| Sécurité publique   | -                   | -                   |
| Enseignement et formation   | 25'000.00           | -                   |
| Culture, loisirs et culte   | -                   | -                   |
| Santé   | -                   | -                   |
| Prévoyance sociale  | -                   | -                   |
| Trafic  | 1'095'000.00        | -                   |
| Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets | 940'000.00          | 140'000.00          |
| Economie publique, yc Services industriels                            | -                   | 132'000.00          |
| Finances et impôts  | -                   | -                   |
| <b>Total des dépenses et des recettes</b>                             | <b>2'060'000.00</b> | <b>272'000.00</b>   |
| Excédent de dépenses  |                     | <b>1'788'000.00</b> |
| Excédent de recettes  | -                   |                     |

# BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

| Budget des investissements                           |  | 2013             |                           |
|--|--|------------------|---------------------------|
| Montant du budget                                    |  | Dépenses         | Recettes Total            |
| Objet  | Travaux  |                  |                           |
| <b>Crèche Les Jasmins</b>                            |  |                  |                           |
|  | Réalisation d'un local à poussettes  | 25'000           | 25'000                    |
| <b>Rue de Chorechalaz - Rte de l'Eglise, Chalais</b> |  |                  |                           |
|  | Remplacement de la conduite d'eau reliant ces deux routes                        | 45'000           | 45'000                    |
| <b>Bisses d'irrigation</b>                           |  |                  |                           |
|  | Remise en état périodique des bisses (part communale)                            | 50'000           | 50'000                    |
| <b>Eclairage public</b>                              |  |                  |                           |
|  | Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public                         | 90'000           | -52'000 38'000            |
|  | Remplacement d'une partie des motifs de Noël                                     | 20'000           | 20'000                    |
| <b>Plannard</b>                                      |  |                  |                           |
|  | Aggrandissement de la station de filtration pour l'usine à neige                 | 150'000          | 150'000                   |
| <b>Plannard - Crêt-du-Midi</b>                       |  |                  |                           |
|  | Extension du réseau d'eau potable entre la station filtration et le Crêt-du-Midi | 450'000          | 450'000                   |
| <b>Taxes des services publics</b>                    |  |                  |                           |
|  | Raccordement au réseau d'eau   |                  | -40'000 -40'000           |
|  | Raccordement au réseau d'égout   |                  | -40'000 -40'000           |
| <b>Terrains</b>                                      |  |                  |                           |
|  | Acquisition de terrains  | 200'000          | 200'000                   |
| <b>Entrée Est du village, Réchy</b>                  |  |                  |                           |
|  | Réfection de la chaussée et réfection de la conduite d'eau claire                | 290'000          | 290'000                   |
| <b>Bisse des Marais, Vercorin</b>                    |  |                  |                           |
|  | Réalisation d'un bassin de rétention   | 90'000           | 90'000                    |
| <b>Cimetière Vercorin</b>                            |  |                  |                           |
|  | Columbarium  | 125'000          | 125'000                   |
| <b>Parking télécabine, Vercorin</b>                  |  |                  |                           |
|  | Aménagement sommaire du parking et pose d'une barrière électrique                | 250'000          | 250'000                   |
| <b>Sentiers didactiques</b>                          |  |                  |                           |
|  | Réalisation du sentier didactique de Zamplans-Crétilions                         | 25'000           | 25'000                    |
| <b>Bisse des Sarrasins</b>                           |  |                  |                           |
|  | Réfection du chemin en // avec la Commune d'Anniviers                            | 50'000           | 50'000                    |
| <b>Rte forestière, Ziettes</b>                       |  |                  |                           |
|  | Participation de l'Etat  |                  | -140'000 -140'000         |
|  | Réfection de la route  | 200'000          | 200'000                   |
| <b>Total</b>   |  | <b>2'060'000</b> | <b>-272'000 1'788'000</b> |

# PLAN FINANCIER QUADRIENNAL

Conformément à la loi sur les communes, le Conseil communal tient à jour le plan financier quadriennal. Le budget prévisionnel de fonctionnement a été calculé en tenant compte de l'évolution des dépenses et des recettes depuis l'année 2002 jusqu'à ce jour.

L'analyse, pour les années 2014 à 2017, permet de prévoir une progression moyenne des dépenses et des recettes d'environ 3%. La marge d'autofinancement quant à elle se stabilise aux environs de 2.75 MCHF. Elle est fortement influencée par la perception de la

péréquation financière qui nous est promise jusqu'en fin 2016.

Le Conseil entend maintenir le niveau des investissements proche de 1.8 MCHF de manière à pouvoir réduire l'endettement net de près de 1 MCHF par année.

## Plan quadriennal

|              | Budget prévisionnel |              |              |              |
|--------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|
|              | 2014                | 2015         | 2016         | 2017         |
| Dépenses     | 11'075'000.-        | 11'436'000.- | 11'796'000.- | 12'156'000.- |
| Recettes     | 13'807'000.-        | 14'195'000.- | 14'582'000.- | 14'970'000.- |
| Marge        | 2'732'000.-         | 2'759'000.-  | 2'786'000.-  | 2'814'000.-  |
| Endettement  | 8'313'000.-         | 7'354'000.-  | 6'368'000.-  | 5'354'000.-  |
| Fortune      | 5'261'000.-         | 6'200'000.-  | 7'167'000.-  | 8'165'000.-  |
| Invest. nets | 1'800'000.-         | 1'800'000.-  | 1'800'000.-  | 1'800'000.-  |



> Les nouveaux citoyens 2012, parés pour l'apéro au carnotzet bourgeois!

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys  
M. Michel VALIQUER

|          | Toute l'année |             |
|----------|---------------|-------------|
| Lundi    | 14 h à 17 h   |             |
| Mercredi | 9 h à 12 h    | 14 h à 19 h |
| Samedi   | 9 h à 12 h    | 14 h à 17 h |

Déchetterie de Vercorin

|          | Été<br>dès le 15 mars      | Hiver<br>dès le 15 novembre |
|----------|----------------------------|-----------------------------|
| Lundi    | 16 h à 19 h                |                             |
| Mercredi | 16 h à 19 h                | 13 h à 15 h                 |
| Samedi   | 10 h à 12 h<br>13 h à 15 h | 10 h à 12 h                 |

